

MAIRIE DE JESNAIN (NORD)

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LA RUE FRANCOIS BACQUET

Arrêté de Police du 16 juillet 2019

Le Maire de la Commune de GUESNAIN Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités Territoriales.

Vu la demande écrite formulée par monsieur Dagot domicilié 609 rue Francisco Ferrer à Guesnain,

Considérant qu'il a lieu de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité lors de l'installation d'un stand de restauration face au café/restaurant « Le Salengro » rue François Bacquet à Guesnain à l'occasion de la fête foraine qui se déroulera place Roger Salengro à Guesnain.

ARRETE

Article 1

Monsieur Dagot Sylvain est autorisé à titre exceptionnel d'occuper le domaine public rue François Bacquet devant le café/restaurant « Le Salengro du samedi 27 juillet au lundi 29 juillet 2019 afin d'y installer un stand de restauration de 32 m².

Article 2

Monsieur Dagot Sylvain procédera à la mise en place du matériel et de la signalisation nécessaire. Il veillera à minimiser les nuisances sonores et à rendre les lieux en parfait état de propreté.

Article 3

Monsieur Dagot Sylvain,

Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAL

Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, le 16 juillet 2019

Le Maire, Maryline Lucas

